

## **Affectation 2 (d) — Crédit de taxes scolaires pour les propriétaires de terres agricoles**

L'initiative de Crédit de taxes scolaires pour les propriétaires de terres agricoles a pour objectif principal de favoriser l'équité entre les propriétaires de terres rurales dans le soutien aux coûts de l'éducation. Elle a pour autre objectif de réduire le coût des intrants et d'accroître ainsi le revenu net des exploitations agricoles.

En 2005-2006, la responsabilité de l'administration du Crédit de taxes scolaires pour les propriétaires de terres agricoles a été transférée du ministère des Finances du Manitoba à la Société des services agricoles du Manitoba (SSAM). Le programme de 2006 offrait un crédit de 60 % sur les taxes scolaires payées sur les terres agricoles du Manitoba. Il s'agit d'une hausse par rapport aux crédits de 50 % offert en 2005 et de 33 % offert en 2004. Les propriétaires ont trois ans pour demander un tel crédit. Le gouvernement manitobain assume la totalité du coût de l'initiative. Au 31 mars 2007, la SSAM avait traité plus de 30 000 demandes pour l'initiative de 2006, pour un total de 21,6 millions de dollars en crédits.

### **2 (d) Crédit de taxes scolaires pour les propriétaires de terres agricoles**

<b>Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance</b>	<b>Dép. réelles 2006-2007 (milliers de \$)</b>	<b>ETP</b>	<b>Dép. prévues 2006-2007 (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>	<b>Note expl.</b>
Subventions et paiements de transfert	26 234,5		24 600,0	1 634,5	1
<b>Total des dépenses</b>	<b>26 234,5</b>		<b>24 600,0</b>	<b>1 634,5</b>	

*Note explicative :*

1. Le dépassement des crédits s'explique principalement par une hausse générale des taxes scolaires.